

RAMBOUILLET TOURNOI NATIONAL B

20 & 21 Avril 2024

COEFFICIENT 0,75

REGLEMENT

Article 1 : Lieu et organisation

Le club de RAMBOUILLET est heureux de vous accueillir pour son tournoi National B homologué sous le numéro N° 1807/2023-B, ouvert aux joueurs et joueuses licencié(e)s FFTT.

Le tournoi se déroulera le samedi 20 avril et dimanche 21 avril 2024 au gymnase du Racinay 77 rue d'Arbouville 78120 RAMBOUILLET. La salle sera ouverte à partir de 7H30.

Le tournoi sera sous la responsabilité de M CHOUVIAC Jean-Paul (JA3) juge arbitre de la compétition assisté par Mme PAINEAU Aurélie au spidd (JA3 adjoint).

Le tournoi se déroulera sans interruption. Une buvette sera assurée sur place.

Pour toutes questions concernant le tournoi vous pouvez nous contacter à ttrambouillet@gmail.com.

Article 2 : Licenciation

Le joueur devra présenter au juge-arbitre son attestation licence comportant la mention "certificat médical fourni". S'il ne peut pas présenter son attestation de licence, il est toutefois autorisé à jouer s'il peut, d'une part, prouver son identité et, d'autre part, justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base de données fédérale (SPID)

Le nombre de points retenus est celui de la 2nd phase 2023/2024

Article 3 : Balles

Les balles fournies par l'organisation seront des 3 ***, en plastique, de couleur blanche, homologuées FFTT. **Attention les tenues blanches seront interdites (short et maillot).**

Article 4 : Déroulement du tournoi

Un joueur pourra participer au maximum à 2 tableaux par jour (un 3^{ème} si éliminé dans la limite des places disponibles).

Les tableaux sont mixtes sauf le « toute séries dames ».

Le tableau « toute séries dames » est obligatoire pour toutes les féminines et auront la possibilité de s'inscrire dans 2 autres tableaux.

Les joueurs sélectionnés au critérium des jeunes régional par leur club ne pourront être inscrits au tournoi.

Les poussins ne sont pas autorisés à participer au tournoi.

La compétition se déroulera sur 28 tables (minimum) dans 2 salles et selon les règlements de la FFFT sans aucune interruption.

Le pointage sera effectué jusqu'à 30 minutes avant le début de chaque tableau.

Les parties seront arbitrées par les joueur et joueuses. La tenue short et maillot est obligatoire sauf sur présentation d'un certificat médical. Tout joueur ou joueuse sera déclaré forfait 5 min après le 2nd appel.

Le club de RAMBOUILLET en accord avec le juge arbitre se réserve le droit de **modifier ou supprimer un tableau si le nombre d'engagés est jugé insuffisant.**

Les tableaux se dérouleront au 1^{er} tour par poules de 3 joueurs. Les 2 premiers joueurs seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe. Les parties se jouent au meilleur des 5 manches.

Article 5 : Les tableaux, horaires et dotations

Dotations du tournoi : 3 465 €

Tableaux	Classements	Heures fin pointage	Limitation	Dotations		
				Vainqueur	Finaliste	Demi- finaliste
SAMEDI						
A	< 700	10H	60	30 €	15 €	8 €
B	< 900	8H30	60	40 €	20 €	10 €
C	< 1100	13H	60	60 €	30 €	15 €
D	< 1300	15H	60	80 €	40 €	20 €
E	< 1500	9H	48	100 €	50 €	25 €
F	< 1700	11H30	48	120 €	60 €	30 €
G	< 1900	15H30	48	140 €	70 €	35 €
H	< 600	12H	48	20 €	10 €	5 €
DIMANCHE						
I	< 800	10H00	60	30 €	15 €	8 €
J	< 1000	8H30	60	50 €	25 €	13 €
K	< 1200	13H	60	70 €	35 €	18 €
L	< 1500	14H30	60	100 €	50 €	25 €
M	< 1700	9H	48	130 €	65 €	33 €
N	< 2000	11H30	48	160 €	80 €	40 €
O	TS Dames	11H30	24	200 €	100 €	50 €
P	TS Messieurs	15H	48	400 €	200 €	100 €

Dans chaque tableau, le nombre d'inscrits présents doit atteindre 60% du nombre maximum du tableau, sinon la valeur des dotations sera réduite de 50%

Lancement des dernières finales vers 23h le samedi et 23h le dimanche.

Article 6 : Les inscriptions

Les inscriptions devront parvenir impérativement avant le **jeudi 20 avril au soir**.

Les droits d'engagements sont fixés à 9€ par tableau et 10€ pour le TS. Toute inscription effectuée après le jeudi 18 avril 2024 sera majorée de 2€ par tableau et payable à l'inscription. Paiement uniquement par CB (carte bancaire) sur le site **www.ttrambouillet.fr**

L'inscription est validée uniquement après paiement des tableaux concernés.

En cas d'impossibilité de participer au Tournoi : possibilité d'annuler sa participation et de se faire rembourser les frais d'inscription jusqu'à 1 semaine avant le tournoi (sans justificatif) avant le samedi 13 avril 2024 par mail auprès de ttrambouillet@gmail.com .

Elles se font via le site **www.ttrambouillet.fr** uniquement.

Règle de priorité appliquée en cas de dépassement du nombre de participants dans un tableau pour les joueurs inscrits avant le jeudi 20 avril 2024 :

1. Date de réception des engagements et du règlement des frais d'inscriptions
2. En cas de simultanéité, sélection par le plus grand nombre de points sur la licence
3. Si l'égalité persiste, sélection du plus jeune parmi les joueurs de même classement.

Article 7 : Absence ou forfait

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 8 : Tirage au sort

Le lieu du tirage au sort public, se fera immédiatement après la fin des poules de chaque tableau à la table d'arbitrage conformément à l'article IX.111 des Règlements sportifs.

Article 9 : Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité concernant tout accident, perte ou vol pouvant intervenir pendant le déroulement du tournoi, dans ou en dehors des installations sportives utilisées.

Article 10 : Droit à la photographie

Tout joueur ou accompagnateur participant à ce tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse et média divers).

Article 11 : Litiges

Tout litige, ainsi que les points non prévus au règlement du Tournoi seront tranchés par la Juge-Arbitre et seront sans appel.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.